MARCHE PUBLIC

RC : Règlement de consultation

Pouvoir adjudicateur

Commune de GIDY représentée par Monsieur Benoit PERDEREAU, Maire

Adresse : mairie, place Lucien Burgon, 45520 GIDY
Siret : 214 501 546 00011

Objet de la consultation

Balayage des rues sur le territoire intra-muros de la Commune – période 2027-2031

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 23 novembre 2026 à 14h00.

Article 1er : objet du marché

La commune de Gidy souhaite passer un marché de prestation de balayage mécanisé de la voirie communale.

Article 2 : Mode de passation du marché

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique

Article 3 : Nomenclature

Code principal	Description
90612000-0	Services de balayage des rues
90610000-6	Services de voirie et services de balayage des rues

Article 3 : Allotissement

Lot unique

Article 4 : Tranches conditionnelles

Il s'agit de répondre au marché de base, correspondant aux mètres linéaires de la voirie communale.
Les tranches conditionnelles portent sur la voirie, actuellement détenue par les lotisseurs privés ou les associations syndicales de lotissement. Ces voies sont susceptibles d'être réintégrées dans le domaine public au cours du marché. Aucun calendrier n'est arrêté à ce jour. L'ordre proposé ci-dessous est purement informatif.

Tranche A : impasse des Meuniers
Tranche B : rue de la Joguette, rue des Pommiers et rue des Quatre Vents
Tranche C : rue des Moissons et rue des Epis
Tranche D : rue Michel Perdereau et impasse Marc Perdereau

Article 5 : Variante

Prévue dans le marché

Article 6 : Durée du marché

Le présent contrat court à compter du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031. Il est conclu pour une durée ferme de cinq ans.

Article 7 Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.
■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Acte d'engagement
- BPU (avec détail des voies à traiter)
- CCAP & CCTP

Article 8 Délai de validité des offres :
Le délai de validité des offres est de trois (3) mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

■ Sans suite :

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

Article 9 : Conditions de participation

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique	
Attestations ou justificatifs	*Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail Attestation d'Assurance couvrant les périodes d'exécution du marché*

Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances*

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Acte d'engagement	*Dûment complété & signé*
BPU/DQE	*Bordereau de prix unitaire dûment complété & signé*
Mémoire technique	Comprenant *- présentation des moyens humains affectés spécifiquement à la réalisation des prestations,* *- description et les caractéristiques techniques des balayeuses affectés spécifiquement à la réalisation des prestations (marque, modèle, année de mise en service, capacité, performance, niveau sonore, équipements, date dernier contrôle technique, etc.)* *- démonstration du mode opératoire*

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.
La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.
Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.
Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf
Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Les propositions doivent être remises signées par les candidats.
Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

- Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.
L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants : critère et pondération

1. Prix des prestations (55 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix indiqué dans le DQE rempli sur la base des montants du BPU
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique : - présentation des moyens humains affectés spécifiquement à la réalisation des prestations (15/40) - description et les caractéristiques techniques des balayeuses affectés spécifiquement à la réalisation des prestations (marque, modèle, année de mise en service, capacité, performance, niveau sonore, équipements, date dernier contrôle technique, etc.) / (15/40 - démonstration du mode opératoire /10/40)

3. Performances en matière de protection de l'environnement (5%)	Les performances en matière de protection de l'environnement sont appréciées au regard du contenu du mémoire technique Notamment : - sur le type de Motorisation et niveau d'émissions des balayeuses - proposition de réduction de la consommation d'eau

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info. La réponse est adressée au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :
Tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans - Cedex 1 - Tél : 0238775900 - Fax : 0238538516 - greffe.ta-orleans@juradm.fr